

Grand nombre  
en  
N° 1848.

Maitres Menuisiers  
de la ville de Lyon

au Gouvernement des Cravailleurs à Paris

contre  
Aux la Demande formée par une Minorité  
de leurs Ouvriers. Pour l'abolition du Marchandage  
et de faire tous les Cravaux à la journée

Les Maitres Menuisiers, Exposent



Que l'abolition du Marchandage est contraire à la  
Liberté de l'homme, et même aux Intérêts de la Majorité  
des Ouvriers que nous trouvons dans les plus forts <sup>de bord</sup> et  
et les plus faibles, <sup>et</sup> attendre que les derniers ne puissent  
pas travailler aujourd'hui au dessous de 3<sup>es</sup> sa pour  
une journée de 10 heures de travail  
Ces petits Ouvriers ne seront pas occupés la Majorité  
du temps attendu de leur <sup>expérience</sup> <sup>de leur responsabilité</sup> <sup>qu'ils</sup>  
offrent pour leurs Mains et leur <sup>éducation</sup> <sup>ou leur</sup>  
de la journée qu'ils veulent avoir.

Avant votre Décret qui abolit l'exploitation de  
l'Ouvrier par l'Ouvrier. Beaucoup de ces jeunes Ouvriers  
étaient occupés à la journée par des Ouvriers de  
Première Classe, à qui nous demeurons en travail  
à prix de façon, le jeune Ouvrier y trouve son  
Bénéfice parce qu'il se formoit plus vite, qu'abandonné  
à lui même et avoit beaucoup moins de chômage  
La journée de Paris a toujours été d'une heure  
au dessous de celle de Province en raison de la  
Grandeur de la ville ou il faut quelque fois une  
heure à un Ouvrier pour aller à son Atelier  
Respectif

qui se trouvent exposés à une persécution en raison de leur expérience  
qui n'est pas reconnue par les fabricants qui commencent à venir de leur  
Intérêt  
ne peuvent pas travailler au dessous de la semaine  
à leur atelier



